

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 00579

Numéro SIREN : 955 505 797

Nom ou dénomination : PETAVIT

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001239

PETAVIT
Société par actions simplifiée
Au capital de 475.000 euros
Siège social : 208, avenue du 8 mai 1945
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
RCS LYON 955 505 797

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020**

[...]

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la **perte nette comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à (49 286) euros** en totalité au poste « Report à nouveau », qui passera d'un solde créditeur de 18 513 euros à un solde débiteur de (30 773) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICES CLOS LE	DIVIDENDE GLOBAL DISTRIBUE (€)
30 septembre 2019	Néant
30 septembre 2018	Néant
30 septembre 2017	Néant

[...]

QUATRIEME DECISION

(Nomination de la société COMMISSARIAT FINANCES REVISION en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de désigner en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire :

La société COMMISSARIAT FINANCES REVISION

Représentée par Pierre-Philippe Debard
840, rue Pasteur – Chasse sur Rhône (Isère)
384 020 723 RCS de Vienne

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'aux décisions de l'Associé Unique appelé à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

W

CINQUIEME DECISION

(Nomination de Monsieur Mickaël Marion en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant de la Société)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de désigner en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Mickaël Marion

7, chemin des Blondailles – Lotissement Croix Bessenay
69850 Saint Martin en Haut (Rhône)

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'aux décisions de l'Associé Unique appelé à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

SIXIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra, partout où besoin sera.

Copie certifiée conforme à l'original

Monsieur Michel Réguillon
Président